

L'an deux mille dix-huit le 10 avril à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 5 avril 2018

PRESENTS : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, ~~L. FRAINEAU~~, M-C ROUBINEAU, F. DARAN, J-L VACHER, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET, ~~A. GREIL~~.

ABSENTS : A. GREIL L. FRAINEAU

ABSENTS EXCUSES :

SECRÉTAIRE : P. DARJO



ORDRE DU JOUR:

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2018

I VOTE CA 2017, compte de gestion 2017 et BP 2018

II DELIBERATION : vote taux d'imposition des taxes locales

III INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Marché Travaux de voirie communale n° 5 de Granet lancé
- Dossier ENEDIS
-



Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2018

Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du conseil municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – VOTE CA, COMPTE DE GESTION 2017 ET PB 2018

Délibération n°18.04.10.01– vote du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres et de tous mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°18.04.10.02 – Vote du compte administratif 2017

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. René PREVOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Claude NOMPEIX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	93 006,40	0,00	0,00	230 121,07	93 006,40	230 121,07
Opérations de l'exercice	303 943,07	276 356,31	731 253,35	783 263,85	1 035 196,42	1 059 620,16
TOTAUX	396 949,47	276 356,31	731 253,35	1 013 384,92	1 128 202,82	1 289 741,23
Résultats de clôture	120 593,16	0,00	0,00	282 131,57	0,00	161 538,41
Restes à réaliser		38 181,70	0,00	0,00	0,00	38 181,70
TOTAUX CUMULES	396 949,47	314 538,01	731 253,35	1 013 384,92	1 128 202,82	1 327 922,93
RÉSULTATS DEFINITIFS	82 411,46	0,00	0,00	282 131,57	0,00	199 720,11

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n°18.04.10.03 – Vote du résultat 2017

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. Claude NOMPEIX, Maire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, décide :

1 - Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
230 121,07 €	52 010,50 €	282 131,57 €

2 - Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
-93 006,40 €	-27 586,76 €	-120 593,16 €

compte 001 BP N+1

Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	38 181,70 €
Besoin réel (signe -)	-82 411,46 €

3 - Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00 €	
Virement à l'investissement	82 411,46 €	<i>compte 1068 BP N+1</i>
Affectation complémentaire, en réserves	0,00 €	<i>compte 1068 BP N+1</i>
Report à nouveau créditeur	199 720,11 €	<i>compte 002 BP N+1</i>
Déficit à reporter	0,00 €	<i>compte 002 BP N+1</i>

Délibération n°18.04.10.04 – Vote du budget 2018

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	959 885,11	760 145,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		199 720,11
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		959 885,11	959 885,11
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	254 394,00	336 806,16
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		38 181,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	120 593,16	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		374 987,16	374 987,16
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		1 334 852,27	1 334 852,27

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018, arrêté lors de la réunion de la commission des finances 3 avril 2018, comme suit : Dépenses et recettes de fonctionnement : 959 865.11 € - Dépenses et recettes d'investissement : 374 987.16 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	959 865.11 €	959 865.11 €
Section d'investissement	374 987.16 €	374 987.16 €
TOTAL	1 334 852.27 €	1 334 852.27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu l'avis de la commission des finances du 3 avril 2018, **Après en avoir délibéré**, APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit : - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement; - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	959 865.11 €	959 865.11 €
Section d'investissement	374 987.16 €	374 987.16 €
TOTAL	1 334 852.27 €	1 334 852.27 €

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

II – DELIBERATION : Taux d'imposition des Taxes Locales Directes

Délibération n° 18.04.10.05

Monsieur le Maire, malgré une baisse de la DGF, dans la mesure d'un équilibre budgétaire acquis, propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de références communaux de 2017 pour l'année 2018 dans le cadre de l'établissement du budget primitif.

Il rappelle ces derniers:

- Taxe d'Habitation : taux= 10,18
- Taxe Foncière (Bâti) : taux= 17,12
- Taxe Foncière (Non Bâti) : taux = 53,90

Le Conseil Municipal après avoir examiné les éléments ci-dessus et à l'unanimité des présents :

- donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire ;
- reconduit les taux ci-dessus pour l'année 2018.

III – INFORMATIONS /QUESTIONS DIVERSES

- Marché de travaux de voirie communale n° 5 de Granet est lancé. La date limite de réception des offres est fixée au 4 mai à 12 heures.
- Dossier acoustique Madame AUDOUBERT : ENEDIS ayant répondu avoir poussé au maximum l'étude acoustique de ses transformateurs, il appartient à Madame AUDOUBERT de se rapprocher du magasin Carrefour Market.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire :

Claude Nompeix lève la séance à **22 h 15**.

SIGNATURES : PRESENTS : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, M-C ROUBINEAU, J-L VACHER, F.DARAN ; S.COUSINEY ; S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, M H.BOUSQUET.